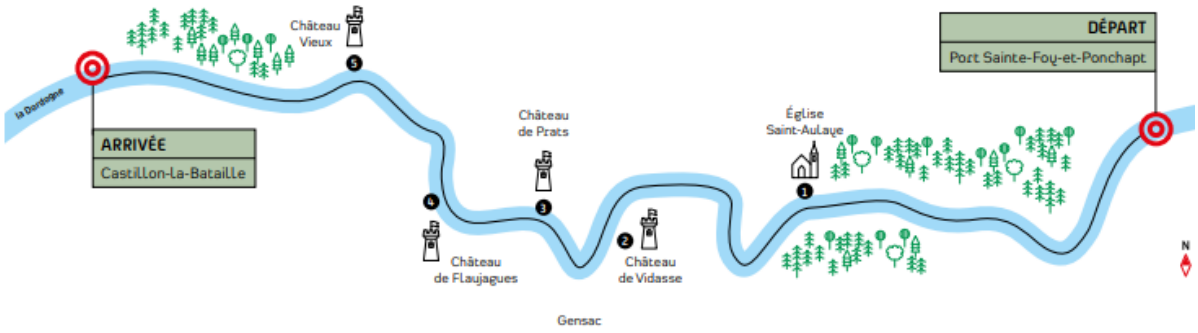
Règlement de la randonnée

3 Avril 2027

Article 1 : LA PELLE DE LA DORDOGNE

a) Généralités

La Pelle de la Dordogne est une **randonnée d'aviron de 28 km**. Les rameurs de la France entière ont alors l'occasion de découvrir ce joli fleuve (car oui, c'est bien plus qu'une rivière !), classé réserve mondiale de biosphère par l'UNESCO. Si les celtes la nommaient jadis « Du Unna » (l'eau rapide), rassurez-vous, **vous sinuerez paisiblement entre Sainte-Foy la Grande et Castillon la Bataille**. Petite particularité : la rivière servant de frontière, en descendant au milieu, nos pelles bâbords sont en Gironde et nos pelles tribords en Dordogne !



Cette randonnée est l'occasion de découvrir un **riche patrimoine**. La Dordogne a joué un rôle majeur dans l'Histoire de France : sur ses berges, en 1453, s'est terminée la guerre de 100 ans. Les gabares et le commerce du vin ont fait la prospérité de ce terroir, comme en témoignent les somptueuses demeures sur les berges. Nous sillonnons au cœur de 5 appellations viticoles : Bergerac, Bordeaux, Côte-de-Castillon, Entre-Deux-Mers et Montravel (mentionnons tout de même la proximité de Saint Emilion !). Les plus fins gourmets ne manqueront pas de découvrir la lamproie à la Bordelaise et l'Alyse Castillonnaise.

b) Description de la manifestation

Il s'agit d'une randonnée d'aviron de 28 km environ, non chronométrée, qui s'effectue généralement entre 1h30 pour les plus rapides et 3h30 pour les amoureux des paysages ; sans oublier que le vent peut sensiblement augmenter la difficulté. Cette randonnée accueille au maximum 150 participants (soit 30 yolettes). La sécurité sur l'eau est assurée au moyen de canots moteurs dont le nombre est calculé en fonction du nombre de bateaux engagés.

c) Nos engagements Sports et Développement Durable

Nous souhaitons cette année nous engager plus encore dans le développement durable en poursuivant nos partenariats locaux, en limitant l'impact environnemental de cette manifestation et en sensibilisant les acteurs de cette journée.

Respect de la charte éthique

La Fédération Française d'Aviron s'est engagée à préserver l'éthique et la déontologie dans le sport (Charte d'éthique et de Déontologie_ Réf18PR/VL).

Le code du sport affirme que : *« les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes en situation de handicap sont d'intérêt général. »*

Faisons vivre fièrement les valeurs de l'aviron :

- Respect,
- Honnêteté, loyauté et intégrité,
- Solidarité, altruisme et fraternité
- Tolérance
- Courage, combativité et dépassement de soi
- Plaisir
- Esprit d'équipe.

Nous sommes tous concernés, développons la bonne attitude.

Valeurs de l'olympisme : Excellence – Respect - Amitié

Excellence. Le sport nous apprend à donner le meilleur de nous-même. Dans l'effort, nous apprenons la détermination et la volonté de se surpasser. L'aviron est une école de la vie, nous nous devons de transposer ces valeurs à notre quotidien.

Respect. Le sport nous enseigne également le respect de soi, des autres, des règles et de l'humilité. Nous cherchons à organiser un environnement sportif sain où règne la bienveillance et la compréhension mutuelle.

Amitié. L'amitié doit être au cœur de nos rencontres. Issus d'horizons différents, nous nous retrouvons tous autour d'une passion commune : l'aviron. Notre randonnée prône le fair-play (surtout en l'absence d'enjeu de classement !), la solidarité et le partage.

Ramez ensemble au fil des kilomètres, profitez de cette descente et retrouvez-vous autour d'une bonne table pour raconter cette aventure.

Nous comptons sur vous !

Et concrètement…

Nous avons intégré au comité d'organisation une commission de développement durable afin d'inclure plusieurs actions :



Objectif 1 yolette = 1 voiture : tant que faire se peut, COVOITUREZ ! Nous vous ferons parvenir par mail un plan de stationnement sur les communes de Castillon et Port Sainte-Foy. Le but étant de garer un maximum de voitures sur le parking dédié à Castillon-la-Bataille. Un service de voiturier prendra en charge les véhicules amenés à Port Sainte Foy pour les acheminer à Castillon.

- **Réduction et tri des déchets** : Vous serez convié à trier vos déchets sur les sites de restauration. De même, nous proposerons un petit sac pour vos éventuels déchets lors de la descente que nous collecterons au ponton.

- **Allier sécurité et plaisir de découvrir** : Nous vous proposons cette année un Carnet de Bord dans lequel vous trouverez des informations sur le parcours : dangers potentiels et points d'intérêts. Ce carnet de bord sera à remettre à l'organisation à votre arrivée. Dans une logique de développement durable, nous souhaitons éviter de devoir en éditer chaque année.

- **Engagement du RCC à soutenir le savoir-faire local** : Nous cherchons à soutenir les artisans et entreprises locales. Le repas est en partie préparée par des restaurateurs et commerçants locaux. Le vin est également issu du terroir.

Article 2 : DEROULEMENT DE LA RANDONNEE

1er Septembre 2026 : Date d'ouverture des inscriptions

15 mars 2027 : Date de clôture des inscriptions, ou avant, dès que les 150 places auront été réservées et payées. S'il reste des places, au-delà du 15 mars, nous étudierons vos demandes en fonction de nos disponibilités (mise en place d'une liste d'attente).

3 Avril 2027 : revenons-en aux festivités du jour :

- 9h30 : Rendez-vous à Port Sainte Foy pour le montage des bateaux et briefing avec les « délégués »* de chaque club
- 11h30 : Verre de l'amitié offert. Le club de Sainte Foy propose un stand de restauration rapide.
- 13h00 : Départ de la randonnée
- 16h30 : Arrivée à Castillon la Bataille, démontage des bateaux et installation sur les remorques
- 19h30 : Dîner dans une ambiance musicale.

*Merci de nommer un « délégué » pour chaque club. Ce référent sera l'interlocuteur privilégié pour toutes questions d'organisation et en cas de nécessité de contact.

Article 3 : CONDITIONS D'ADMISSION

Il est possible d'inscrire un équipage complet (4 rameurs et un barreur) ou un équipage incomplet. Dans ce dernier cas de figure, nous composons des équipages mixtes inter-club ou complétons les bateaux avec nos rameurs du Rowing Club Castillonnais.

Nous réservons cette randonnée aux rameurs séniors, vétérans ou loisirs **expérimentés**. La navigation sur rivière nécessite une expérience avérée et des compétences de manœuvres pour s'orienter malgré les courants.

Nous serions dans l'obligation de refuser le départ d'un équipage, pour des raisons de sécurité, si nous constatons un niveau insuffisant à la pratique de cette randonnée. Dans un tel cas, aucun remboursement des sommes payées ne pourrait être réalisé.

Article 4 : MATERIEL

Vous allez randonner à bord de yolettes. Deux possibilités s'offrent à vous lors de l'inscription : venir avec votre propre matériel ou louer des sièges.

Dans le cas de la location de siège, vous vous verrez attribuer un bateau lors de votre arrivée sur le site de Port Sainte Foy. Vous êtes donc responsable du montage du bateau, de sa vérification avant le départ, de sa bonne utilisation lors de la descente, de

son nettoyage intégral, de son démontage et de son rangement sur la remorque. Vous serez cependant aidés par les bénévoles et, nous l'espérons, les autres équipages dans un climat d'entraide et de solidarité.

Nous vous invitons à emporter avec vous les clés habituelles pour le montage et démontage des bateaux (clés 6 pans, ainsi que les clés habituelles plates de 10/11).

Article 5 : ENGAGEMENT

Les **frais de participation** sont fixés forfaitairement à 48 € par rameur. Cela comprend :

- L'engagement à la randonnée ;
- Le repas de clôture du samedi soir.

Les **frais supplémentaires de location de siège** sont fixés à 32 € / personne.

Les accompagnateurs peuvent s'inscrire pour le repas de clôture du samedi soir, moyennant 27 €.

Les demandes d'engagement sont à adresser à : avironcastillon@gmail.com ou via la plateforme fédérale (FFA).

Tout engagement sera validé à réception du paiement **via HelloAsso** ou via la plateforme fédérale, ainsi que directement par virement bancaire (RIB sur bulletin d'inscription) ou par chèque à libeller à l'ordre du « Rowing Club Castillonnais ».

Article 6 : DROIT A L'IMAGE

Le jour de la descente, nous allons capturer des images à tous moments de la journée. Ces images pourront être diffusées et utilisées à des fins de communication sur notre sport (site web, facebook, etc.), et d'amélioration de l'organisation de notre randonnée.

Par son inscription à cette randonnée, le rameur et accompagnant donne tacitement, sans réserve et de manière non limitée dans le temps, son accord au droit d'usage de son image au profit du Club d'aviron « ROWING CLUB CASTILLONNAIS ». Notre club pourra ainsi immortaliser ces instants de partage, de ramerie et de convivialité.

Bien entendu, vous avez la possibilité de nous faire savoir par écrit (par mail à l'adresse avironcastillon@gmail.com) votre refus de ce droit à l'image, au plus tard quinze jours avant la randonnée.

Article 7 : ANNULATION

Conditions d'annulation de la part du rameur/accompagnateur

Nous acceptons toute annulation formulée par mail à l'adresse avironcastillon@gmail.com avant le 16 mars 2027 et procéderons au remboursement intégral des sommes payées pour l'engagement des rameurs et/ou des accompagnateurs, sous un délai de 30 jours de réception de la demande écrite.

Conditions d'annulation de la part du comité d'organisation

Nous souhaitons plus que tout garantir la sécurité lors de cette manifestation sportive. De ce fait, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler la randonnée, y compris le jour même en cas de conditions météorologiques et/ou conditions de navigation non-compatibles à la pratique sécuritaire de l'aviron. Dans ce cas particulier, nous procéderons au remboursement forfaitaire des frais suivants :

- Des frais d'engagement du Rameur à hauteur de 21 € ;
- Des frais de location de siège à hauteur de 16 €, ce qui correspond aux frais de transport facturés par VEGA.

Par respect pour nos Rameurs et Accompagnants, et en particulier pour ceux qui seront venus de loin, nous proposerons, en remplacement de la randonnée, un itinéraire touristique avec des visites et découvertes locales. Sous réserves des conditions climatiques, nous maintiendrons le repas du soir, sachant qu'il se fait, comme tous les ans, sous des tentes de réception.

Besoin de plus d'information ?

Consultez notre site web : avironcastillon.com
Contactez nous par mail : avironcastillon@gmail.com
Ou téléphonez à notre président : M. Laurent VIGNE au 06.32.96.85.29